Termes de référence

**Object**: Évaluation technique et supervision des travaux de réhabilitation de six centres de santé et hôpitaux dans le Sud et les Nippes, Haiti

**Lieu** : Port-au-Prince, Haiti

**Date** : 26 mai 2023

**Référence** : AMI-HAI-23-001



**Avis d’appel à manifestation d’intérêts**

Chère Madame/Cher Monsieur,

Veuillez trouver le document suivant, qui constitue le dossier d’appel à manifestation d’intérêts :

Nous attendons de recevoir votre offre.

Les frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre sa proposition ne seront pas remboursés.

Nous espérons recevoir votre offre à l’adresse mentionnée dans les « Instructions aux Soumissionnaires » jusqu’au 09/06/2023 à 14h, comme établi dans l’avis d’appel d’offres.

Dans l’attente de votre réponse nous vous prions, Madame/Monsieur, d’agréer l’expression de nos plus sincères salutations.

Christian Ndashimye

MdM Canada

Évaluation technique et supervision des travaux de réhabilitation de 2 centres de santé et 1 hôpital dans le sud et les nippes, Haïti

**Référence de publication** : AMI-HAI-23-001

**Date de Publication** : 26 mai 2023

**Contexte**

MdM Canada est une organisation non gouvernementale travaillant dans le domaine de la santé au niveau national et international qui est présente en Haïti depuis 1996. Dans le cadre de la mise en œuvre d’un projet de réponse au séisme (août 2021), MdM Canada s’est engagé à mener des activités de réhabilitation dans trois (3) centres de santé dans le département des Nippes.

**Objectif**

MdM Canada souhaite recruter une firme d’ingénieur ou un consultant ingénieur civil ou ingénieur architecte afin de suivre et d’évaluer les travaux de construction dans trois (3) sites approuvés durant trois (3) mois.

**Profil recherché**

1. 5 ans d’expérience dans la gestion et la conceptualisation des plans et devis (ingénieur et architecte)
2. Avoir une certification ou un diplôme universitaire d’une institution reconnue en génie ou en architecture
3. Être à jour avec les obligations légales (enregistrement, patente, quitus…)
4. Être disponible pour effectuer des visites régulières dans les trois (3) sites dans le département des Nippes avec des déplacements en hélicoptère ou avion.
5. Avoir déjà travaillé une organisation internationale ou pour une entreprise privée reconnue (un atout)
6. Être disponible dès le **09 juin 2023** et jusqu’au **20 aout 2023.**

**Résultats attendus**

1. Produire un calendrier des travaux ainsi qu’un échéancier afin qu’il soit partagé avec les firmes de construction
2. S’assurer du respect des échéanciers (fin des travaux au 31 juillet 2023).
3. S’assurer du suivi et du respect des devis quantitatifs (bill of quantities) par les firmes de construction.
4. Visiter régulièrement les sites approuvés et évaluer l’avancement des travaux de réhabilitations.
5. Produire un document d’évaluation des travaux pour chaque site afin d’assurer le respect du calendrier d’exécution.
6. Toutes autres tâches connexes relatives à l’atteinte des résultats.

**Contenu du dossier**

Le dossier de candidature doit contenir :

1. Une proposition technique du modèle du modèle qui sera utilisé pour le suivi et l’évaluations des constructions.
2. Une proposition financière pour les honoraires incluant les remboursables au besoin (tel que le transport et le logement).
3. Tous les documents administratifs légaux (patente, quitus de 2023).
4. Curriculum Vitae détaillant comment votre profil répond aux besoins.
5. Certifications et diplômes.

**Soumission de l’offre des honoraires**

Les offres doivent être soumises au plus tard le 09/06/2023 à 14h à l’adresse suivante : christian.ndashimye@medecinsdumonde.ca en version PDF singées et scellées. La version papier devra être déposée à l’adresse suivante : 23, Imp. Candelon, Delmas 48. Prière de mentionner l’objet et le numéro de référence de l’appel d’offres : « **EVALUATION TECHNIQUE ET SUPERVISION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE SIX CENTRES DE SANTE et HOPITAUX DANS LE SUD ET LES NIPPES** »

*Médecins du Monde Canada se réserve le droit, à tout moment d’interrompre, de reporter ou d’annuler le présent appel sans préavis et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Dans une telle circonstance, les intéressés ne pourront produire aucune réclamation à quelque titre que ce soit.*